



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

**Rentrée
scolaire
2023**

**Mercredi 30 août
11 h**

CONFÉRENCE DE PRESSE



SNUEP-FSU

38 rue Eugène Oudiné

75013 PARIS

01 45 65 02 56

Métros : Olympiades –

Bibliothèque

Tramway : T3 – Maryse

Bastie

Contacts presse

Sigrid Gérardin

06 81 61 10 24

Responsable

communication

Axel Benoist

06 70 77 34 48

communication@snuiep.fr

SOMMAIRE

P 3

Édito

P 4

État des lieux

P 6

Décryptage des mesures officielles de la réforme des lycées pros

P 12

Décryptage du pacte LP, bras armé de la réforme

P 18

Cartes des formations, le grand bousculement

P 20

Regard sur l'apprentissage : la vérité des chiffres

P 23

Le SNUEP-FSU alerte sur la santé des personnels

Au LP, pas de formatage à l'emploi

La rentrée politique, qu'elle soit présidentielle ou ministérielle, ne montre pas d'infléchissement quant aux lignes et aux réformes imposées qui ont pourtant accru les inégalités dans la société comme à l'École. La réforme des lycées professionnels est emblématique de ces choix. Alors qu'elle présente des risques majeurs pour l'avenir des jeunes, les personnels et la cohésion sociale de notre pays, le ministère fait le choix de poursuivre son déploiement.

Portée avec arrogance par la ministre déléguée C. Grandjean qui s'obstine à vouloir l'imposer contre les personnels, cette réforme est en totale contradiction avec les trois priorités pourtant énoncées par le ministre G. Attal. De surcroît, quand la ministre déléguée manie mensonges, contre-vérités et omissions volontaires sur sa réforme, elle en dit long aussi sur le prétendu « choc de confiance » brandi par le ministre.

L'hypocrisie d'E. Macron et de C. Grandjean sur les taux de décrochage et d'insertion ainsi que sur la prétendue inefficacité des PLP à donner de l'ambition à leurs élèves ne visent qu'à discréditer les personnels pour masquer la faillite des réformes successives, envoyer au plus vite les jeunes des classes populaires au travail au détriment de leurs certifications et mettre en œuvre un vaste plan social, en fermant notamment les filières tertiaires.

Le « plus d'école » et l'effort sur les « fondamentaux » tant vantés ne concernent pas les élèves des lycées pros. Ils ont pourtant subi une diminution drastique des enseignements généraux avec la réforme Blanquer et n'ont à ce jour aucune perspective de récupération de ces heures. Les mesures supposées fléchées vers l'insertion professionnelle sont en réalité des alibis pour faire basculer les jeunes vers l'apprentissage, entraver leur désir de poursuites d'études et les sortir de l'école publique. On est très loin de la troisième priorité du ministre : « une école qui émancipe et qui élève ».

L'objectif à peine masqué de cette réforme est de transformer nos lycées pros en centres d'insertion professionnelle et les personnels en agents d'insertion. Il s'agit d'un renoncement scolaire et social sans précédent dans les politiques éducatives menées depuis des décennies.

De l'avis même de Carole Grandjean, cette réforme est structurelle et managériale. Ce sont les équipes de direction qui la piloteront dans les établissements à coups de distribution de pactes. Le SNUEP-FSU a saisi et continuera de saisir la FS-SSCT car les impacts sur la santé des personnels sont et seront lourds.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à refuser le pacte, véritable bras armé de la réforme. Il appelle aussi à organiser dès la rentrée des réunions syndicales (HIS, AG...) pour échanger sur les modalités d'actions afin de bloquer cette réforme et défendre nos lycées pros.

Le SNUEP-FSU, dans l'unité syndicale, et plus largement, mettra tout en œuvre pour empêcher le déploiement de cette réforme inique et dangereuse pour les personnels comme pour l'avenir des jeunes.

ÉTAT DES LIEUX

- 790 lycées professionnels et 742 lycées polyvalents, donc avec une SEP (section d'enseignement professionnel), 76 EREA, sur l'ensemble du territoire (public).
- 621 000 jeunes sont scolarisé·es dans cette voie (17 % en CAP et 82 % en Bac Pro) soit 27,7 % de la jeunesse lycéenne (public + privé sous contrat). 505 400 sont dans le public.
- 355 000 jeunes préparent un diplôme professionnel par la voie de l'apprentissage.
- 100 spécialités de baccalauréat professionnel y compris les options (59,5 % des élèves en services, 40,5 % en production).
- 189 spécialités de CAP y compris les options (44 % des élèves en services et 56 % en production).
- Environ 24 000 apprenti·es CAP et bac pro étaient dans les lycées publics en 2021-2022 (+3000 / 2020-2021).

Les élèves de lycée professionnel

sources : MEN-DEPP et RAP

Constat 2022 : 621 614 élèves (- 5 109 élèves) public et privé

Public : - 2 737 élèves (-0,05 %) / privé : - 2 372 (- 2 % / 116 187 élèves).

24,4 % des sortant·es de 3^e et SEGPA sont entré·es en 2^{de} pro ou 1^{re} CAP.

Rentrée 2023 (prévisions)

627 100 élèves dont 511 200 dans l'enseignement professionnel public : + 5 773 (+1,1 %) / 2022.

Sur le quinquennat, 20 000 élèves en moins dans la voie professionnelle.

Vers 2024...2027

Sur l'ensemble des années, les effectifs sont estimés à la baisse sur 4 ans (- 4260).

Crédits pédagogiques (*Rapports annuels de performance*)

3,9 millions consommés en 2022 sur les 4,1 millions prévus. Soit 8 € par élève (moyenne 9,2 € pour le 2nd degré). C'est trois fois moins qu'en 2013.

Taux d'accès au diplôme : élèves ou apprenti·es inscrit·es en 1^{re} année d'un cycle de formation

%	2019	2020	2021	2022	2023 Objectif MEN
Elèves de CAP	72,9	81,4	71,1	non connu	75
Apprentis de CAP	58,6	64,2	64,2	non connu	64
Elèves de bac pro	67,6	76,4	67,6	63,8	72
Apprentis de bac pro	41,4	41,6	49	non connu	44

Indicateur de décrochage

Taux de sortie élèves	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 ^{ère} année CAP	17,7	17,5	16,9	18,5	12,8	16,9	19,4
2 ^{de} Bac pro	10,0	9,6	9,7	9,8	7,4	9,2	11,0
1 ^{re} Bac pro	9,5	10,0	10,4	10,9	8,1	10,3	11,7

Réussite au bac pro 2023

82,7 % de reçu·es (+0,4 point / 2022)

Poursuites d'études

En 2022, 45,9 % des bachelier·es professionnels ont poursuivi leurs études. Principalement en BTS (84 %). 10 % en licence.

Les professeur·es de lycée professionnel

Rémunération et temps de service des PLP

55 464 PLP dont 50,7 % de femmes.

Le service hebdomadaire effectif moyen des PLP titulaires est de 19,7h

Salaires net moyen en 2021 : 2 942 € (dont 17 % de primes, indemnités et heures supp contre 15% l'an dernier).

Ratio femme/homme : 0,95

CONCOURS CAPLP : La crise d'attractivité s'accroît, 504 postes perdues

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Postes	2480	1818	1728	1538	1538	1644	1669	1632	1767	3308	2145	2285	2245	1905	1905	1815	1810	1870	1925
Admis	2356	1792	1702	1498	1521	1591	1526	1513	1467	2 436	1789	1970	1937	1713	1651	1641	1535	1379	1421
Pertes	5,0%	1,4%	1,5%	2,6%	1,1%	3,2%	8,6%	7,3%	17,0%	26,4%	16,6%	13,8%	13,7%	10,1%	13,3%	9,6%	15,2%	26,3%	26,2%

Depuis longtemps l'enseignement professionnel peinait à recruter notamment dans les disciplines professionnelles. Les réformes successives et la réforme Blanquer des concours sont venues renforcer ce phénomène en impactant de nombreuses disciplines qui jusque-là faisaient le plein.

Ainsi cette année, au CAPLP externe, en Mathématiques-sciences 96 postes seulement sont pourvus sur 245 (61% de pertes), en Lettres-Histoire : 128 sur 160 places (20 % de pertes) et en Lettres-Anglais 68 sur 85 places (20 % de pertes). Dans l'ensemble 28 % des places n'ont pas été pourvues, là où ce chiffre tournait en moyenne entre 10 et 15 %.

Preuve que le diplôme n'est pas le seul problème : le déficit de candidat·es que rencontrent les 3^e concours. Cette année, davantage de places et de sections ont été ouvertes mais pour un succès très relatif. Sur les 125 places, 79 ont été pourvues. En Maths-sciences, seulement 11 sur 35.

Augmentation du nombre de contractuel·les dans les LP

Fautes de PLP titulaires en nombre suffisant, le ministère recrute de plus en plus de PLP contractuel·les, sans formation pédagogique et sans perspective de titularisation. En 2022-2023, ils·elles représentaient **16,3 % des enseignant·es en charge d'élèves dans les lycées pros**. Ce chiffre était de 10,1 % en 2016-2017. Sur l'ensemble du 2^d degré, 8,3 % des enseignant·es sont contractuel·les.

Le ministère renonce à utiliser le budget des lycées pros

Des postes non consommés tous les ans : 3 310 postes en 2022

Postes en LP Equivalents temps plein

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Prévus	59 815	59 938	60 207	60 391	61 076	61 218
Utilisés :	56 628	56 932	57 362	57 658	58 097	
Non utilisés :	3 310	3 275	3 029	3 418	3 121	

Budget de l'enseignement professionnel public (en milliards d'euros)

LP	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Prévus	4,879	4,634	4,565	4,503	4,446	4,420
Consommé		3,932	3,863	3,856	3,883	3,841
Non consommé :		15,2 %	15,4 %	14,4 %	13,6 %	12,1%

Tous les ans, les moyens prévus en loi de finance initiale ne sont pas tous consommés dans l'enseignement professionnel, contrairement aux enseignements de collège et LGT. **Il manque des PLP, des cours ne sont pas assurés pour les élèves de la voie pro.** Il n'est pas rare qu'une classe n'ait pas de professeur·e pour une discipline plusieurs mois quand ce n'est pas toute une année.

Le métier de PLP n'attire plus ni les candidat·es au CAPLP ni les contractuel·les. Les salaires faibles sont en cause mais aussi les conditions de travail difficiles du fait des réformes successives et des publics accueillis qui cumulent difficultés scolaires, économiques et sociales.

E. Macron a annoncé en mai dernier sa réforme des lycées pros déjà dans les tuyaux depuis la présidentielle et pourtant combattue lors des mobilisations de l'automne dernier. Cette réforme vise clairement la transformation de l'enseignement professionnel public sur le modèle de l'apprentissage avec nos métiers et nos statuts comme cibles. Cette réforme est en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés. Elle n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves.

Cette vision étriquée et profondément réactionnaire de la formation professionnelle initiale instrumentalise les lycées pros et met ouvertement en péril l'avenir scolaire et professionnel des jeunes, en particulier celles et ceux issues des classes populaires. L'objectif central de ce projet, c'est mettre les élèves les plus fragiles scolairement et économiquement "au pas" par le travail. Et pour atteindre ce but, le pacte LP en est l'outil principal. C'est par ce nouveau dispositif majeur dans la réforme que la destruction des lycées pros et la remise en cause profonde du second degré s'organisent.

GRATIFICATION DES PÉRIODES DE STAGE

Aider financièrement les élèves des lycées pros est une bonne chose, faire le choix de conditionner cette aide à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal. Faire ce choix n'est pas une valorisation de la voie professionnelle dans son ensemble mais une valorisation de ce qui se passe hors l'école. C'est aussi jeter le discrédit sur le travail global effectué par les PLP. Pendant ces stages ainsi rémunérés, c'est de travail qu'il sera question, et non plus de formation !

Les élèves vont être payé-es selon un forfait en fonction du nombre de jours réellement effectués en PFMP, le niveau de diplôme et l'année de formation. Chaque attestation de stage déclenchera les paiements qui seront étalés sur l'année. Il répond en cela à la demande de certains secteurs professionnels en manque de main-d'œuvre, tout en essayant de transférer sur les épaules de l'Éducation nationale les coûts de recrutement des entreprises. En créant cette allocation, il priorise le temps passé en stage au détriment du reste, quitte à amplifier le problème de l'absentéisme en cours des élèves.

Au contraire de ce dispositif, le SNUEP-FSU reste quant à lui favorable à la mise en place d'une réelle allocation d'étude pour tous les jeunes scolarisés dans les lycées professionnels.

ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX EN CLASSES RÉDUITES

Au lieu de financer par des heures DHG davantage de dédoublements dans toutes les disciplines et dans toutes les classes, comme le revendique le SNUEP-FSU, il est ici question, en s'appuyant sur les tests de positionnement de début de seconde, d'organiser quelques cours de français et de mathématiques supplémentaires en effectif réduit en seconde. Pour pouvoir y intervenir, les enseignant-es concerné-es devront accepter la mission "*Intervenir auprès d'un petit groupe d'élèves*" du pacte. Outre le côté stigmatisant envers les élèves concernés (pas forcément « volontaires ») déjà dénoncé à travers l'AP, cette mesure va générer des iniquités entre établissements, entre classes voire entre élèves dans leur préparation, en fonction des conditions locales de mises en œuvre, en lien naturel avec le nombre de volontaires ayant signé le pacte.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CHOISIR DES OPTIONS

Ces options restent considérées par la DGESCO comme une activité périscolaire et ne bénéficient d'aucun programme national. Aucune évaluation à l'examen n'est d'ailleurs envisagée. Certaines de ces options sont très « orientées » vers des domaines intéressants davantage le monde de l'entreprise, même si la philosophie, par exemple, est enfin évoquée. Certains jeunes pourront choisir 2 options à faire en plus de leur préparation « ordinaire » au diplôme, ce qui peut représenter une quantité de travail importante, mais finalement non prise en compte dans la certification...

Enfin, l'existence de ces options dans les établissements sera liée à la signature ou non du pacte par les enseignant·es, ou bien au recrutement d'intervenants extérieurs, ce qui ne peut que générer des iniquités.

Le SNUEP-FSU, quant à lui, considère depuis des années que les options doivent être instaurées pour nos élèves de LP, mais celles-ci doivent être financées dans les dotations horaires, permettre un libre choix de l'élève et ne doivent pas être imposées. Elles doivent bénéficier de programmes nationaux, être certifiées et enseignées par des professeur·es de l'Éducation nationale.

ANNÉE DE TERMINALE EN LIEN AVEC LE PROJET DE L'ÉLÈVE

L'organisation de la classe de terminale bac pro se verra complètement bouleversée dès la rentrée 2024. Cette décision brutale est imposée sans concertation préalable donc sans prendre aucunement en compte les avis et potentielles critiques des personnels et de leurs représentant·es. Elle devrait se concrétiser dans des textes présentés prochainement au Conseil supérieur de l'Éducation.

Organisation qui semble envisagée :

- Septembre à mars : 1^{re} session de PFMP pour tou·tes les élèves
- Mars : une semaine dédiée aux épreuves certificatives écrites
- Mars/avril : 2^{ème} session de PFMP
- Mai : épreuve orale (semblable au grand oral)
- Mai/juin : division des classes en deux parties
 - > élèves qui souhaitent poursuivre leurs études : cours intensifs en LP
 - > élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études : en stage, 4 à 6 semaines

Pour poursuivre des études : "*cours intensifs*" préparant les élèves aux nouveaux dispositifs bac +1 ou aux BTS. L'expression "*cours intensifs*" s'apparente davantage au vocable d'offices privées qu'à un dispositif concret susceptible de réellement aider nos élèves. D'un point de vue pédagogique, il est ridicule de penser que quelques semaines de cours, aussi intensives soient-elles, pallient les lacunes et les pertes horaires engendrées par toutes les réformes précédentes. Surtout, l'analyse de cette réforme révèle que la finalité de celle-ci est presque d'empêcher les bachelier·es professionnel·les de poursuivre pour élever leur niveau de qualification. L'idée centrale est de mettre les jeunes tôt en entreprise coûte que coûte.

Pour s'insérer dans la vie active : de 4 à 6 semaines supplémentaires de stage pouvant potentiellement déborder sur le temps des vacances scolaires. Les personnels s'engageant dans le pacte auront en charge du suivi et de l'accompagnement de ces élèves.

Pour le SNUEP-FSU, cette prétention au libre choix des élèves et à une formation adaptée à chacun·e est un leurre. La récente réforme des lycées généraux et technologiques, avec le choix des spécialités, a montré qu'il était difficile de prétendre à la liberté totale de décision. Les élèves de LP ont un cadre contraint, celui de l'emploi du temps et du groupe classe. Il est impossible de s'en affranchir sans créer de nouvelles usines à gaz. Et quand on observe les effets de l'avancée en mars des épreuves écrites dans les autres voies du lycée, on peut aisément anticiper un taux d'absentéisme record en LP en fin de terminale.

PARCOURS AMBITION EMPLOI

Ce dispositif mis en place dès la rentrée s'adresse aux élèves volontaires avec ou sans diplôme qui, ayant achevé leur cycle de formation lors de la dernière session d'examen, sont sans emploi et sans solution de formation.

Le parcours Ambition emploi constitue une action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle. Son contenu est personnalisé en fonction des besoins et du projet de l'élève. Il peut comporter un accompagnement pour l'accès à l'emploi, des PFMP et des enseignements généraux ou professionnels nécessaires à la réalisation du projet de l'élève. Ce parcours est organisé pour tout ou partie dans un établissement scolaire ou une structure concourant à la formation et l'insertion des jeunes.

L'idée est de ne pas perdre le contact avec ces élèves afin de leur proposer une solution de formation ou d'insertion professionnelle quelle que soit leur situation. Ils seront donc scolarisés pendant 4 mois maximum (donc jusqu'en décembre) en lycée professionnel. Si l'idée peut sembler intéressante, pour les jeunes bacheliers, les possibilités de poursuites de formation existent déjà notamment en BTS ainsi que les compléments de formation pouvant passer par des mentions complémentaires / certificats de spécialisation.

Le SNUEP demande que des moyens dans les DGH soient alloués aux établissements pour mettre en place ces formations complémentaires et que les poursuites d'études dans le supérieur soient possibles pour tou-ttes les bachelier-es professionnel-les qui le désirent. Des politiques éducatives dignes de ce nom et ambitieuses devraient augmenter les places d'accueil dans les cursus qualifiants et diplômants sous statut scolaire BTS, Licence Pro, BUT.

Pour les élèves qui ont échoué à leur examen, le droit au redoublement existe toujours. Il faut qu'il soit réellement mis en œuvre pour tous les élèves qui désirent poursuivre leur formation dans leur établissement.

Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif devrait plutôt s'appeler "ambition qualification pour tous" car c'est bien la qualification par un diplôme qui garantit les droits à l'emploi et qui sécurise l'avenir professionnel des jeunes. Et toutes les études le démontrent, plus on est qualifié plus on est maintenu en emploi.

Mais le dispositif est essentiellement tourné vers l'employabilité. À chacun son métier ! Les PLP ne sont pas des conseillers en insertions ! Les lycées pros et leurs enseignant-es forment à des métiers, l'emploi c'est de la responsabilité des entreprises, et l'aide à la recherche d'emploi, de la responsabilité de France Travail. Ce qui se dessine ici, c'est une dangereuse évolution du métier de PLP, un basculement de nos missions d'enseignement vers des missions d'accompagnement à l'insertion, suite logique de la transformation de la voie pro (TVP) initiée par J.M. Blanquer et la mise en place d'un module d'insertion professionnelle en terminale.

Et si les entreprises peinent à recruter, charge à elles d'améliorer les salaires et les conditions de travail pour rendre leurs emplois attractifs. Ce choix de considérer nos élèves uniquement comme une main-d'œuvre immédiatement exploitable est irresponsable.

Pour les jeunes nouvellement diplômés, le fait qu'ils et elles manquent d'expérience professionnelle ou de maturité est liée à la diminution du temps de formation induite par les différentes réformes et à leur âge en sortie de leur cycle de formation.

Si l'objectif de ce dispositif est uniquement l'employabilité alors la responsabilité en incombe aux entreprises, charge à elles de proposer aux jeunes bacheliers et bacheliers des actions de formations en lien avec leurs besoins spécifiques (spécialisation sur ses machines, ses propres outils, adaptation sur le poste de travail). Ce n'est pas à l'Éducation nationale de mettre en œuvre des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) et encore moins de prendre en charge les coûts de recrutement inhérents aux entreprises en sélectionnant et en préparant les futurs salariés

TOUS DROITS OUVERTS (TDO)

Le ministère a publié en plein mois de juillet une circulaire sur la mise en œuvre de TDO. Si l'objectif affiché par le ministère est la diminution du nombre de sortant précoce du système scolaire, TDO s'appuie sur la mobilisation des acteurs locaux extérieurs à l'Éducation nationale dans le domaine de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes. TDO s'articule ainsi avec l'obligation de formation des 16-18 ans qui a du mal à se concrétiser réellement. Contrairement à ce que prétend le ministère, ce dispositif va externaliser encore un peu plus le traitement de la difficulté scolaire en renvoyant les jeunes les plus fragiles sur des dispositifs d'accompagnement vers l'insertion (contrat d'engagement jeune CEJ ou parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie Pacéa).

Tout en restant sous statut scolaire, le jeune pourra donc pour une période de 4 mois maximum, intégrer un autre établissement ou dispositif de formation (missions locales, Afpa, E2C, Epide, agence du service civique...).

Certain·es élèves seront donc "extraits" des LP pour être placés dans des structures d'insertion professionnelle. Penser que l'on peut alimenter les métiers en tension (car c'est aussi de ça dont il s'agit) avec les jeunes les plus en difficulté socialement et scolairement est une vision dogmatique qui ne fait qu'augmenter les inégalités scolaires et le séparatisme des jeunes. Ce n'est pas dans la détection précoce des difficultés des jeunes qu'il y a un problème mais dans les moyens et les orientations politiques que l'on se donne pour traiter ces difficultés. La remédiation peut prendre du temps et exige des moyens ambitieux. Il faut offrir aux jeunes la possibilité d'avoir de véritables choix de parcours de formation, y compris parfois en revenant vers un enseignement plus général. Or, c'est tout le contraire qui est proposé ici.

En accélérant le traitement du décrochage, sans en avoir posé le diagnostic ni laissé le temps à la remédiation, l'Éducation nationale, en réalité, organise la déscolarisation des jeunes les plus fragiles ceux qui ont le plus besoin de l'école ! Les catapultes vers des dispositifs de formation professionnelle à minima ou des emplois correspond rarement à leur situation ou à leur aspiration.

Plutôt que de donner des moyens humains et financiers aux équipes pluriprofessionnelles dans les établissements et aux structures scolaires comme la MLDS, le gouvernement fait le choix d'externaliser le décrochage toujours dans la même visée d'employabilité et non de sécurisation des parcours scolaires. Les personnels qui feront le lien entre les établissements et les dispositifs sont, là aussi, celles et ceux qui signeront le pacte.

Le SNUEP-FSU rappelle que pour traiter les problématiques très multiformes du décrochage, il est indispensable de doter les établissements scolaires d'équipes pluriprofessionnelles complètes, de temps de concertation et de mettre en place des groupes d'effectifs réduits véritablement financés (DHG). Des moyens doivent être donnés aussi aux structures MDLS dans l'objectif de proposer de réelles solutions adaptées aux élèves dans un cadre scolaire et ce jusqu'à leurs 18 ans.

PARCOURS DE CONSOLIDATION

Les étudiant·es bachelier·es professionnel·les en difficulté en 1^{re} année de STS pourront bénéficier de soutien et d'un parcours en 3 ans pour obtenir le BTS.

Tant que les parcours 4 ans ne sont pas réinstaurés et la réforme Blanquer TVP abrogée, la possibilité pour les élèves de bac pro de faire un BTS en 3 ans reste une bonne chose mais elle ne doit pas conduire à les stigmatiser. La réussite des élèves peut passer par un temps de formation supplémentaire mais en prenant appui sur la spécificité de la formation qui leur a été dispensée en LP. Des moyens doivent aussi être mis en œuvre pour permettre leur remise à niveau dans certains enseignements, à la fois en BTS, mais aussi au cours de leur formation en bac pro. Cela passe par un renforcement de l'enseignement de certaines disciplines sur l'ensemble de ce cycle.

MIEUX PRÉPARER À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

France Travail et ses partenaires pourront accompagner chaque élève de LP en classe de terminale pour son insertion professionnelle à venir. C'est la généralisation de l'expérimentation "Avenir Pro" dont le bilan n'a pas été rendu public. Cette mesure est en lien direct avec la mission "accompagner pendant la terminale" du pacte LP.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la TVP voulue par Blanquer. C'est une vision uniquement utilitariste du lycée professionnel et un renoncement à la double finalité des diplômes. Au-delà des activités menées par les PLP, sur les heures d'AP par exemple, ou bien en dehors des heures de cours, d'autres se verraient dorénavant externalisées vers des "*professionnels de l'emploi*". Rappelons que les LP forment à des métiers et non à des emplois particuliers. Les PLP sont des enseignant·es et non des "accompagnant·es" au service des entreprises. L'emploi est de la responsabilité de l'entreprise et l'aide à la recherche d'emploi celle de France Travail. La classe de terminale doit poursuivre un objectif prioritaire : faire réussir les élèves aux examens. Un ministère de l'Éducation nationale digne de ce nom devrait orienter ses moyens et ses politiques éducatives vers cet objectif pour sécuriser les parcours des jeunes. Si France Travail doit se mettre à la disposition des élèves, ce doit être en dehors de leurs emplois du temps au risque sinon d'accroître leur échec au bac pro et au CAP ou d'entraver leurs poursuites d'études !

NOUVELLES MISSIONS POUR LES PLP : LE PACTE

Voir le développement page 12.

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR PRÉPARER L'AVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES EN FIXANT DES OBJECTIFS AMBITIEUX

**Rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici 2026.
Démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.**

Voir le développement page 18.

AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES EN SPÉCIALISATION BAC + 1

Cette mesure ne prévoit que la création de formations courtes et complémentaires après le diplôme, qui n'élèveront pas le niveau de qualification des élèves concerné·es. Pour cela, le ministère transforme dans un premier temps les Mentions complémentaires existantes en "*certificat de spécialisation*". Derrière ce nouvel intitulé, un changement de logique de parcours de formation des jeunes et de leur financement est mis en œuvre. L'objectif pour le gouvernement restant bien d'augmenter l'insertion professionnelle des bacheliers pros, cela pourrait en réalité limiter leurs poursuites d'étude dans le supérieur.

Par ailleurs, des "*spécialisations*" devraient aussi être créées et uniquement prises en charge, comme les ex-Mentions complémentaires, par les PLP qui signeront pour la mission de 24 h annualisées "*Enseignement en Certificat de spécialisation*" du pacte. Ces "*certificats bac +1*" ne seront pas dotés en DHG, donc sans création d'emplois. Ainsi, pour que l'intégralité de l'emploi du temps des élèves puisse être couvert, ces nouvelles formations seront pour la plupart proposées en apprentissage ou en formation continue via les GRETA ou CFA académiques. L'utilisation du pacte va fragiliser leur financement et, à terme, accentuer les inégalités d'accès à ces formations.

CRÉER UN BUREAU DES ENTREPRISES (BDE) DANS CHAQUE LYCÉE

À la rentrée 2023, chaque lycée public professionnel ou polyvalent devra ouvrir un bureau des entreprises afin de renforcer les liens avec le monde économique. Le responsable du bureau sera recruté par le/la chef-fe d'établissement et sous la coordination du DDFPT. Il s'assurera de la mise en œuvre des missions confiées au bureau et en coordonnera les activités.

Le BDE aura comme missions de créer un réseau et un partenariat avec les entreprises du bassin économique, d'organiser les temps et la recherche de stages, de faire participer les professionnels aux activités du lycée, contribuera à l'évolution de la carte des formations de l'établissement en recensant les besoins exprimés par les partenaires extérieurs, participera à la collecte du solde de la taxe d'apprentissage.

Une mesure dans la même logique que les autres : une vision de la formation professionnelle qui doit être aux services des entreprises. Ce qui n'est pas dit explicitement mais certain : **ce bureau sera en réalité le bras armé du développement de l'apprentissage dans les EPLE**. La volonté E. Macron et de C. Grandjean reste de développer l'apprentissage dans tous les LP sur toutes les filières en généralisant le mixage des publics et des parcours. Sous couvert de développer un réseau d'entreprises spécifique à l'établissement, pour aider les élèves à trouver des lieux de stage (travail qui est déjà largement fait en LP avec l'appui des DDF, des ATDDF ou des coordos), le gouvernement met en place une véritable structure dédiée pour faire entrer l'entreprise dans tous les domaines de la formation du jeune. Les missions très larges viendront directement bouleverser l'organisation générale du lycée sur son aspect administratif mais aussi pédagogique.

NOUVELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Les besoins en formation seraient identifiés pour les PLP donc la formation sera renouvelée ! L'objectif de formation sera maintenant de *“répondre aux besoins nouveaux pour faire évoluer la carte des formations”*, et de *“disposer d'une trousse de compétences sociale et comportementale à transmettre aux élèves”*. Mais la cerise sur le gâteau arrive pour tous les PLP de matières professionnelles : formation obligatoire en entreprise ou en campus des métiers a minima tous les 3 ans. La plupart venant déjà de l'entreprise, quels sont les objectifs de cette formation obligatoire ? Par ailleurs, le ministère semble vouloir systématiser la mise en application du décret sur la formation obligatoire pendant les congés scolaires pour l'ensemble des enseignant·es.

Imposition de méthodes pédagogiques

Le SNUEP-FSU restera vigilant à ce que la liberté pédagogique des enseignant·es soit conservée et respectée. Aucune méthode ne peut être imposée à un·e enseignant·e. Il·elle doit rester maître de son enseignement dans le cadre des référentiels et des programmes définis nationalement.

L'expérimentation Profan, pour l'instant et si l'on en croît le rapport de l'inspection générale à ce sujet, n'a pas réellement montré de plus-value concernant les apprentissages des élèves et l'acquisition des programmes scolaires.

De plus, si le SNUEP-FSU est favorable au développement de la formation des enseignant·es en liaison avec les avancées de la recherche en didactique et en pédagogie, la mise en œuvre pédagogique des travaux de recherches ne va pas de soi et les modèles développés par les chercheur·ses ne sont pas toujours immédiatement transférables, les conditions de l'expérimentation étant rarement reproductibles dans les conditions réelles d'exercice du métier et ces conditions étant elles même très mouvantes (facteurs multiples).

Le SNUEP-FSU sera vigilant quant à l'introduction des compétences sociales dans les référentiels et les programmes. Ces dernières ne doivent pas prendre la primauté sur les savoirs en action. Si la socialisation peut être un objectif de formation, elle ne peut en être le primat. Le savoir, en action ou pas, doit rester source d'émancipation et ne doit pas être instrumentalisé pour programmer chez nos élèves les comportements attendus par leurs futurs employeurs !

DÉCRYPTAGE DU PACTE LP, BRAS ARMÉ DE LA RÉFORME

C'est dans un contexte d'inflation et de déclasserement salarial majeur que le ministère, refusant clairement d'augmenter sans contrepartie tous les personnels, a inventé le pacte enseignant. Malgré toutes les études prouvant des conditions de travail toujours plus dégradées, il utilise l'alibi financier pour imposer des missions supplémentaires. Le pacte LP est évidemment critiquable de ce point de vue mais il poursuit un objectif encore plus pervers et dangereux et présente des dangers avérés plus immédiats pour nos métiers et nos statuts.

Sur les 15 briques éligibles aux PLP, 11 servent directement à déployer la réforme de C. Grandjean, pourtant contestée par l'ensemble des personnels.

Ce pacte, bras armé de la réforme, va progressivement transformer nos lycées pros en centre d'insertion à l'emploi les jeunes étant dorénavant pensés comme une main d'œuvre immédiatement mobilisable et non plus comme des élèves en formation. Quand, dans le même temps, des milliers de postes seront supprimés et des lycées pros risquent de fermer. Le métier de PLP peut basculer très vite vers celui d'agent·es d'insertion avec inéluctablement des conditions de travail dégradées et des salaires moindres. S'engager à prendre les briques du pacte LP revient en réalité à collaborer avec le ministère pour modifier en profondeur nos métiers, participer à la suppression des filières tertiaires, entraver les poursuites d'études des jeunes et développer l'apprentissage.

LES 11 MISSIONS EN LIEN AVEC LA RÉFORME DES LYCÉES PROS

2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE EN GROUPES D'EFFECTIFS RÉDUITS

Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'activités optionnelles (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philo...)

24 h

Décryptage

L'activité optionnelle n'est pas une « option » ni un « enseignement optionnel » mais une sorte d'activité « périscolaire » ce qui révèle le mépris du ministère pour nos élèves. Donc cette activité ne bénéficie d'aucun contenu, d'aucune valeur certificative pour le diplôme.

La liste d'options peut être élargie en fonction du projet d'établissement. Les élèves sont volontaires et peuvent choisir au maximum deux options.

Les proviseurs ont la responsabilité de ne pas autoriser des options qui requièrent des certifications liées à la sécurité ou des diplômes spécifiques : une activité optionnelle « sport » ne peut être dispensée que par un prof d'EPS ou de la même manière, l'utilisation du plateau

technique ne doit pas être confié à un·e enseignant·e non habilité·e.

Conséquences pour le pacté

Cette brique peut être dévalorisante car les élèves ne seront pas d'emblée volontaires. Ce qui obligera le pacté à « vendre » ses options auprès de ses classes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Pour mettre en œuvre cette brique, les proviseur·es devront « réserver » des créneaux horaires. Or préempter des créneaux impacte inéluctablement les emplois du temps de tous les collègues.

Décryptage

Cette brique concerne exclusivement les élèves de 2^{de} Bac pro et 1^{re} CAP et les enseignant-es de français et maths. Les élèves en grande difficulté sont identifiés par les tests de positionnement.

Cette brique ne génère pas d'heures supplémentaires sur les EDT des élèves. Le nombre d'élèves suivis n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Les élèves qui entrent dans ce dispositif n'auront pas d'heure en plus. Ils seront extraits du cours « ordinaire » de classe entière pour faire le même programme mais avec le pacté.

Le choix peut aussi être fait de diviser une seule classe : on n'est plus du tout dans la philosophie de la brique mais rien ne l'empêche

dans la note de service.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique instaure clairement une inégalité d'accès aux enseignements entre élèves, entre ceux qui auront un prof pacté et ceux qui auront un prof résistant à la réforme en refusant le pacté.

Les heures doivent être inscrites aux EDT élèves et profs. Les proviseur.es devront anticiper et « réserver » des créneaux horaires. Or préempter des créneaux impacte inéluctablement les emplois du temps de tous les collègues.

Bilan de chaque élève suivi à remettre au chef.

2 MISSIONS COLLÈGE

Décryptage

Animer des séances avec des élèves en cycle 4 de collège (5^e, 4^e, 3^e) en lien avec le-la principal-e de collège qui cosigne avec les proviseur-es de LP la lettre de mission.

Les séances de cours doivent contenir une présentation des métiers et des formations qui y conduisent. Il s'agit aussi d'enseigner les compétences pour l'orientation.

La mission inclut en plus l'accueil des professionnels dans le collège et les visites de LP, CFA et entreprises.

Conséquences pour le pacté

Les PLP effectuent déjà ces missions mais les proviseur-es refusent souvent de les rémunérer.

Mais le projet, le programme et le temps de travail sont choisis et décidés par le PLP. Ici le pacté devra obligatoirement effectuer 24h et couvrir l'ensemble des missions dont l'accueil de professionnels dans un établissement qui

n'est pas le sien.

Si cette brique est refusée, il faut absolument que les volontaires non pactés qui décident de mener la mission « lien collège /LP » sur un volume horaire choisi, exigent des HSE.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique installe clairement une concurrence entre les lycées pro et les CFA voire les écoles privées. Les PLP ne sont pas des VRP promoteurs de l'apprentissage qui, s'il se développe, participera aux suppressions de postes et aux fermetures de LP publics.

Cette volonté d'imposer une demi-journée découverte métier dès la classe de 5^e porte l'objectif d'orienter de manière précoce les élèves les plus fragiles.

Bilan écrit à remettre au chef.

Décryptage

Cette brique consiste à coordonner, animer, planifier et concevoir des parcours cohérents de découverte des métiers aux élèves.

Il s'agit aussi de faire le lien école/entreprise et d'être l'interlocuteur des partenaires extérieurs du collège dont les instances régionales et départementales.

Cette brique est proposée aux profs de collège et de lycées pros.

Conséquences pour le pacté

Cette brique implique des liens et une présence forte du PLP pacté en collège.

Ce dernier doit être en lien étroit avec le conseil

pédagogique et le projet d'établissement des collèges.

Si un PLP s'engage dans cette brique il devra passer beaucoup de temps dans le collège Ses déplacements seront à la charge du lycée pro.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

L'exigence de présence en collège « extrait » le pacté du lycée pro alors que ses charges de classes restent identiques.

Bilan écrit à remettre aux chefs du collège et du LP.

2 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Décryptage

Cette brique poursuit une logique de suivi individualisé des élèves (sans moyen comme d'habitude).

Le pacté qui devient « tuteur » d'un groupe assure le suivi de chaque élève du groupe.

La brique consiste à

accompagner pédagogiquement l'élève : il aide chacun·e dans sa progression en lien avec le PP. Il identifie les compétences à renforcer et utilise une méthodologie adaptée. Il apporte aussi des réponses aux besoins éducatifs exprimés par chaque élève du groupe.

aider à l'orientation des élèves du groupe avec l'aide de l'équipe pédagogique, des familles et des Psy-ÉN.

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission non quantifiée peut devenir très rapidement chronophage et nécessite des réunions informelles avec les non pactés.

Cette brique finance un seul personnel: le pacté, pour des tâches impossibles à réaliser sans une implication à minima de nombreux

autres personnels.

Le SNUEP-FSU a réussi à faire retirer l'obligation de réunions obligatoires avec les équipes pédagogiques. Les missions du pacté ne doivent pas alourdir le travail des non pactés.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Ces missions recoupent en partie celles des PLP, des Psy-ÉN mais s'effectuent sans formation aucune.

Les liens exigés entre le pacté et les autres personnels risquent d'alourdir le travail des non pactés : ce qui est inacceptable.

Pour les élèves, ce énième référent est un intervenant de plus qui émerge parmi tous ceux que la réforme fait surgir autour d'eux !

Multiplier des intervenants non formés spécifiquement aux missions dédiées révèle un mépris avéré pour les jeunes.

Bilan écrit à remettre au chef et aux équipes pédagogiques en amont du conseil de classe.

Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée pro.

24 h

Décryptage

Cette brique consiste à coordonner l'action de prévention du décrochage scolaire (mission normalement dévolue à tous les personnels enseignants, sociaux, de santé, et vie scolaire avec une certification spécifique pour les personnels MLDS).

La mission consiste à détecter au plus tôt les élèves, à mobiliser le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement (souvent uniquement constitué des proviseurs et des CPE) et de mettre en œuvre des solutions.

Le ministère a concédé à intégrer dans la note de service une référence aux personnels MLDS et le réseau FOQALE, complètement évacués des radars au départ !

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission devrait exiger une formation rigoureuse. Sans formation, c'est mettre le pacté en difficulté.

La mission « trouver des solutions » raisonne avec la mesure 5 de la réforme et le nouveau dispositif TDO (Tous droits ouverts) qui permet d'externaliser le décrochage vers des structures de proximité d'aide à l'insertion vers les métiers en tension.

S'engager dans cette mission est extrêmement pervers car l'intention peut être bonne du point de vue du personnel mais l'objectif du ministère

du travail est clairement de déscolariser les élèves les plus fragiles. Et sans qualification, le parcours professionnel et de vie du jeune est fortement mis à mal.

ALERTE : Cette brique n'est pas décidée / imposée dans l'intérêt des jeunes mais peut servir de prétexte à les exclure du système éducatif.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique correspond aux missions du réseau FOQALE mis en place par décret en 2013 où un référent décrochage avait été créé et payé en IMP. Il est fort à parier qu'à terme, l'IMP décrochage ou le fléchage d'HSE pour des tâches spécifiques liées à la prévention du décrochage disparaissent.

Cette mission nécessite des liens et des échanges réguliers avec d'autres personnels qui verront leur temps de travail s'étendre pour aider le pacté.

Cette brique n'est pas dans l'intérêt des jeunes mais peut servir à les exclure du système éducatif : le temps de diagnostic et de remédiation est évacué au profit de l'employabilité immédiate – même s'il est parfaitement stupide de penser que les élèves en voie de décrochage dans nos LP vont se remobiliser par l'emploi !

Bilan écrit à remettre au chef.

2 MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES PÉRIODES POST BAC PRO

Intervenir dans les parcours de consolidation en STS

24 h sur une période choisie par le-la chef-fe

Décryptage

Cette brique propose des parcours de consolidation en STS et peut être effectuée par un PLP ou un certifié. Elle est destinée aux élèves identifiés « en difficulté » à l'issue d'un bilan à mi-semester et consiste en 24 h de face-à-face pédagogique avec un groupe d'élèves.

Un pacté peut aussi, totalement ou en partie, prendre en charge la coordination de ce dispositif qui, le cas échéant, inclura aussi le suivi des élèves, la liaison avec l'équipe pédagogique de STS et l'organisation des parcours des jeunes.

Le nombre d'élèves pris en charge n'est pas défini.

Conséquences pour le pacté

Cette mission implique une étude approfondie des programmes de BTS et un travail collaboratif avec les enseignants de la matière. Encore une fois, une somme de travail importante sans doute non couverte par les 24h annoncées qui ne tiennent compte que du face-à-face pédagogique.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Les élèves bénéficiant de ces cours en sus de leur emploi du temps risquent de se sentir stigmatisés et pas forcément très impliqués dans (voire réfractaires à) ce dispositif, pouvant rendre pénible la mission.

Bilan écrit à remettre au chef.

Enseigner dans les Certificats de spécialisation

24 h

Décryptage

Les certificats de spécialisation sont les nouveaux noms des mentions complémentaires de niveau 3 ou 4.

Ces nouveaux bac+1 ne seront plus financés par la DGH mais par le pacte.

Cette brique implique 24h d'enseignement dans la classe (face à face pédagogique).

Conséquences pour le pacté

Les heures d'enseignement ne seront pas quantifiées dans la DGH, cela pourrait avoir comme conséquence une baisse de cette dernière et donc la suppression de postes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Financer l'existence même de ces Certificats de spécialisation uniquement par le pacte est totalement irresponsable, tant pour leur pérennité que pour les postes en LP.

Avec le développement de ces Certificats de spécialisation, qui ne sont pas des élévations de qualification, les CAP et bac pro seront décrédibilisés.

3 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Accompagner les jeunes en année de T^{alé} avant, pendant, après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi

forfait

Décryptage

Le dispositif « Avenir Pro » a été expérimenté depuis 2021 dans quelques académies sans jamais avoir bénéficié de bilan : mais il est généralisé !

Cette brique concerne des élèves volontaires qui « souhaitent s'insérer ». La mission consiste à identifier les élèves et les classes et coordonner les interventions des agents de France Travail avec les équipes pédagogiques. Le pacté articulera aussi l'exploitation pédagogique des PFMP, enrichira leur contenu en lien avec les enseignants non pactés. Le pacté organisera le suivi des jeunes en lien avec le PP.

Conséquences pour le pacté

Les heures d'AP et les modules d'insertion professionnelle sont comptabilisés jusqu'à présent dans la DGH. Les confier à un

professeur pacté et à un conseiller Pôle emploi va les faire disparaître de l'enveloppe globale de dotation horaire et donc entraîner des suppressions de postes.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Les enseignants non pactés vont avoir des réunions supplémentaires, avec le collègue pacté qui, seul, ne pourra assurer le "lien avec les enseignements", "l'enrichissement des contenus" ou "l'exploitation pédagogique des PFMP".

L'objectif d'insertion professionnelle est dominant, au détriment du projet de poursuite d'études.

Des heures, auparavant destinées à l'enseignement, disparaissent.

Bilan d'activité à remettre au chef.

Accompagner après l'année de Tale des jeunes ni en emploi ni en formation (dispositif Ambition Emploi)

forfait

Décryptage

Les élèves après avoir suivi un cursus complet en LP, bacheliers ou non, conserveront leur statut d'élève pendant 4 mois et seront accueillis dans nos établissements.

Le pacté devra identifier leurs besoins et leur projet, définir leur parcours (recherche d'emploi, consolidation de compétences, stages, contrat d'apprentissage...) et assurer la coordination et le suivi de leurs parcours avec les acteurs locaux.

Conséquences pour le pacté

L'enseignant devient un conseiller de France

travail, c'est bien le commencement du changement du statut des professeurs de lycées professionnels.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Ce dispositif est essentiellement tourné vers l'employabilité immédiate, et donc très en deçà des objectifs d'élévation globale du niveau de qualification et d'acquisition d'une culture commune dont sont porteurs le SNUEP et la FSU.

Bilan d'activité à remettre au chef.

Faire vivre le lien école entreprise : accompagnement des tuteurs de stage, participation au Bureau des entreprises (BDE)

forfait

Décryptage

Cette brique est certainement la plus chronophage de toute. Le pacté devra :

Accompagner les tuteurs de stage en les rencontrant et en produisant des documents avec les profs référents des élèves. **Ligne rouge immédiate** : il est hors de question que les profs non engagés dans le pacte et qui vont évaluer les élèves travaillent sur une mission non rémunérée !

Pérenniser et formaliser les partenariats école/entreprise en lien avec le BDE.

faire participer les entreprises à la vie du lycée.

Conséquences pour le pacté

Cette brique concentre des missions vastes au plus près de la réforme et transformera le pacté en hiérarchie intermédiaire complice des suppressions de filières et de postes à venir.

Conséquences pour les personnels et/ou les élèves

Cette brique peut être un prémice de la fin des assistant·es DDF voire des DDF.

Bilan d'activité à remettre au chef.

CARTE DES FORMATIONS, LE GRAND BOUSCULEMENT

Pour le SNUEP-FSU, la recherche d'une adéquation forcée entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, contribue à renforcer les inégalités d'accès aux diverses formations professionnelles. Alors que le ministère ne cesse de répéter qu'il faut développer chez les jeunes collégien-nes la connaissance de tous les métiers, en réalité cet adéquationnisme bouche complètement leur avenir et leurs possibilités d'accéder à la formation professionnelle de leur choix, puisque finalement seules celles dont les supports d'emplois existent seront accessibles sur un territoire donné.

Pour le SNUEP-FSU, ce calibrage des filières uniquement tourné vers le bassin économique territorial est une vision archaïque et étriquée de la formation professionnelle et de nos jeunes qui ne sont plus pensés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre exploitable et disponible immédiatement.

Comment se construira la carte des formations :

La nouveauté est la volonté de l'état de bousculer grandement la carte des formations à partir de septembre 2023, et ceci à l'aide d'outils de gestion mis à disposition pour visualiser rapidement la "qualité" d'insertion des différentes formations. Les outils de statistique et de pilotage de l'état « Octopilot ou ORION ou Inserjeune » seront l'alibi pour des futures fermetures de formations dans la voie scolaire.

L'idée est de modifier les filières rapidement de manière pluriannuelle et comme l'entend le gouvernement. Cela impliquera inéluctablement un vaste plan de reconversions forcées des PLP, notamment des filières tertiaires. D'après Carole Grandjean, en cette rentrée, 146 formations non insérantes sont fermées au profit de l'ouverture de 212 formations qui répondent aux besoins exprimés localement par les entreprises, dans le cadre de France 2030.

Ce que ne dit pas Carole Grandjean, c'est qu'une grande majorité des formations ouvertes seront en 1an (FCIL, MC, CS...), diplômante ou pas et liées aux besoins des entreprises. En résumé, on fermera des formations diplômantes, avec des cursus long (2 ou 3 ans) et avec de l'enseignement général afin de privilégier des formations courtes liées aux besoins des entreprises. De plus on sait que l'apprentissage se développe fortement dans les formations tertiaires du secondaire, là où justement le ministère envisage de fermer les formations sous statut scolaire.

Parallèlement à la procédure réglementaire d'évolution des cartes de formation cadrée par la loi « Peillon » et faisant porter la coresponsabilité du ministère de l'éducation nationale (via les recteurs) et des régions, le gouvernement entend prendre la main sur le pilotage en mettant en place des réunions organisées par les sous-préfets permettant d'associer tous les acteurs de la carte des formations (chambres consulaires, organisation patronales, région etc.) afin de déterminer les besoins en formations selon le bassin d'emploi.

Le gouvernement force aussi la main aux régions sur l'ouverture de certaines formations en utilisant les fonds de « France 2030 ». Ainsi, afin de permettre l'ouverture de nouvelles formations, l'État a indiqué qu'il mobilisera 2,5 milliards d'euros. L'objectif est d'accompagner le financement des plateaux techniques, la formation des enseignant-es et pour participer à l'effort d'orientation et d'attractivité de ces filières.

« Demain, la transformation de la carte des formations sera pluriannuelle et engagera tous les acteurs en partant des besoins locaux. Elle reposera sur l'analyse dans chaque territoire des besoins de l'économie et des parcours de formation à proposer aux élèves. Chaque lycée professionnel y sera impliqué et y associera son écosystème dans la logique de "Notre École faisons-la ensemble". La transparence des données d'insertion et de poursuite d'études au niveau de chaque établissement permettra à chacun de faire des choix éclairés sur les filières à fermer. Aux ouvertures des nouvelles formations soutenues dans le cadre de France 2030 seront associées des fermetures afin que toutes les formations non insérantes soient fermées pour la rentrée 2026. »

C'est donc bien une reprise en main presque totale de la carte des formations par l'État qui tentent d'imposer sa vision notamment aux régions.

Certaines Régions sont opposées à ce mode de fonctionnement et proposent dans les CREFOP plusieurs exemples d'évolutions de la carte des formations avec leurs propres méthodes.

Mais nous ne sommes pas dupes, certaines d'entre elles iront dans le sens du gouvernement, elles ne font pas d'opposition entre le système par apprentissage et les lycées professionnels. Il est certain que des lycées professionnels vont inéluctablement fermer en particulier dans les zones rurales car ils ne seront pas attractifs.

En ce qui concerne le SNUEP-FSU, le CREFOP présidé par les Préfets et Présidents de Région, est organisée comme une « chambre d'enregistrement » et ne tient jamais compte des arguments des OS. Il y a peu de dialogue avec les représentants des personnels de l'éducation nationale. Les choix opérés se font en amont entre le rectorat, la région et les organisations patronales.

Pour le SNUEP-FSU, l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire doit être développée pour tenir compte des besoins économiques mais aussi de la demande sociale des jeunes et de l'aménagement du territoire. Les nouvelles formations industrielles doivent être ouvertes sous statut scolaire pour réellement répondre aux besoins en termes de transition écologique, numérique dans un contexte de réindustrialisation d'une partie de la production en France. Les formations tertiaires doivent être maintenues voir développées en LP et évoluer pour prendre en compte les enjeux et évolutions futures comme elles l'ont déjà fait dans le passé.

Le SNUEP-FSU n'acceptera pas un projet de lycée professionnel avec une offre de formation appauvrie et n'ayant comme finalité que de répondre aux besoins immédiats des entreprises locales. Ce projet est grave pour les personnels, les jeunes mais aussi pour notre société. Les Régions devront prendre leurs responsabilités, ou bien elles s'opposent à ce démantèlement en règle, ou bien elles participent et collaborent au projet de ce gouvernement.

FOCUS

Rentrée 2022	Bac pro Commerce, Vente	Bac pro Gestion Administration
Nombre d'élèves	118 615	57 480
Part du total	23,3 %	11,3 %
Part des filles	52,4 %	62,2 %

PLP Economie-gestion

9 000

dont 68 % de femmes

L'objectif d'Emmanuel Macron est toujours d'arriver à un million d'apprentis par an pour 2027. Pour cela, il maintient coûte que coûte sa politique d'aides publiques à l'embauche d'apprentis. L'aide de 6 000 euros sera donc maintenue « *jusqu'à la fin du quinquennat* » afin d'atteindre son objectif. Dans la continuité des aides décidées lors de la crise du Covid, le gouvernement décide donc d'aider financièrement et sans contreparties les entreprises, pour les contrats conclus en 2023 avec un alternant, mineur comme majeur, pour la première année du contrat. Ce sont donc plusieurs dizaines de milliards d'euros d'argent public qui sont injectés dans ce système de formation depuis 2020 pour en faire « le modèle » de la formation professionnelle qui n'a pourtant jamais montré son efficacité quant à la qualité de la formation dispensée. Ces aides à l'embauche constituent un formidable effet d'aubaine pour les entreprises qui peuvent disposer d'une main d'œuvre bon marché, voir gratuite dans certains cas. Ce système permet ainsi de répondre aux attentes des employeurs (baisse du « coût » du travail, formation sur poste de travail à moindre coût pour l'employeur, baisse des coûts de recrutement pour les entreprises) et de résoudre ponctuellement la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Macron continue à vouloir modeler le système éducatif pour qu'il réponde au mieux aux besoins du marché du travail.

Dans un contexte de forte tension sur le marché du travail, où de nombreux secteurs peinent à recruter faute de candidat·es, le gouvernement continue à transformer l'École pour qu'elle réponde aux attentes des employeurs. Au lieu de revaloriser les métiers en tensions qui sont souvent des métiers peu qualifiés, mal rémunérés avec des conditions de travail pénibles, les décideurs politiques essaient d'orienter plus de jeunes dans ces filières au détriment d'une formation globale émancipatrice. L'élévation du niveau global de qualification de la population est donc sacrifiée dans un système éducatif qui l'instrumentalise pour renforcer le tri social. De plus en plus inégalitaire, le système scolaire ne joue plus son rôle d'ascenseur social pour une bonne partie des populations les plus socialement défavorisées et notamment celles des quartiers populaires.

La nouvelle réforme des LP annoncée par E. Macron construite sur le modèle de l'apprentissage illustre bien cette volonté de répondre rapidement aux besoins de main d'œuvre dans des secteurs professionnels désertés par les salarié·es. Elle va encore limiter les possibilités de poursuite d'études des bachelier·es professionnel·les. En axant la priorité de cette voie de formation sur l'insertion professionnelle immédiate et locale, il assigne de plus en plus une partie de la jeunesse à des emplois précaires et mal payés.

Où en est-on sur les chiffres de l'apprentissage ?

L'apprentissage au 31 décembre 2022 (DEPP) comptait 953 600 apprentis, soit une augmentation de 14,3 % par rapport à 2021, après deux années de hausse historique autour de 30 % en 2020 et 2021. Au total, ce sont 8,2 % des 1629 ans qui sont en apprentissage. Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement secondaire continuent d'augmenter (+ 6,5 % après + 15,7 % l'an dernier), et la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est encore à un niveau élevé (+ 20,1% après + 48,3 % en 2021). Après une troisième, moins d'un élève sur quinze s'oriente vers une formation professionnelle sous apprentissage. Près d'un apprenti sur quinze est accueilli dans un EPLE (établissement public local d'enseignement).

Dans le second degré, depuis 2016, les effectifs **repartent à la hausse avec une forte accélération en 2020 et 2021**(autour de + 30 %) : ils progressent de 14,3 % en 2022.

Ils augmentent dans les formations en CAP (+ 6,0 %), en baccalauréat professionnel (+ 7,5 %), en mention complémentaire (+ 27,2 %) et d'une façon plus soutenue dans les autres diplômes de niveau 4 (+ 29,7 %), qui concernent essentiellement des certifications professionnelles relevant du ministère du travail. *A contrario*, les effectifs baissent pour les formations en BP (5,0 %), pour les mentions complémentaires de niveau 3 (10,5 %), et restent quasiment stables pour les autres diplômes de niveau 3.

Au total, **40 % des apprentis suivent des formations du secondaire, de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (soit 377 300 apprentis)** et c'est dans un cas sur deux une formation en CAP, dans un cas sur quatre des formations de niveau 4 hors bac pro et dans seulement un cas sur cinq un bac pro.

Sur 10 ans, le nombre d'apprentis de 18 ans et moins a augmenté de plus de 91000 passant de 164 934 en 2012 à 256 130 en 2022 (DARES).

Un développement qui coûte cher aux finances publiques et d'une efficacité limitée

Le 23 juin 2022, la Cour des comptes publiait un rapport qui tirait la sonnette d'alarme sur le financement de la formation en alternance en France. **Elle recommandait déjà de mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants !**

En 2021, avec 800 000 contrats signés, le coût des aides aux employeurs d'apprenti-es s'élevait à plus de 5,186 milliards d'euros¹, à 80 % pour financer des formations privées. C'est donc une aide indirecte de plus de 4 milliards accordée par l'État aux formations privées, pour moitié en pré-bac et pour moitié en post-bac. À ceux-ci, il faut ajouter les subventions exceptionnelles accordées par l'État tous les ans pour renflouer les caisses de France compétences : la hausse des dépenses d'apprentissage a fortement contribué au déficit enregistré par France compétences en 2020 (4,6 Md€) et en 2021 (3,2 Md€). Ainsi l'État a versé 2,75 Milliards en 2021 puis 4 milliards en 2022, l'établissement public restant en déficit de 1,568 milliards en 2022 (source Cour des comptes juin 2023).

Sous l'effet de ces aides, entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés est passé de 305 000 à 837 000 et il pourrait atteindre un million en 2023².

Dans son rapport, la Cour des comptes pointait le manque d'accompagnement des jeunes pour limiter le taux de rupture des contrats, qui demeure élevé, en particulier pour les plus bas niveaux de qualification et dans certains secteurs particuliers. Elle pointait également le manque de moyens affectés qui conduit à s'interroger sur la capacité à contrôler une offre de formation si importante.

De son côté, France compétence reconnaît 31% en moyenne de rupture de contrat en 2019 alors que seulement 21% de ceux-ci retrouvent un nouveau contrat, ce qui pourrait amener à plus de 200 000 les abandons de formation en apprentissage pour une financement total de 21,6 milliards d'euros en 2021.

La Cour des comptes enfonce le clou !

Dans un rapport sur « la formation professionnelle des salariés » publié en juin 2023, cette fois, la Cour des comptes exprimait « l'urgence d'une remise en ordre financière » concernant l'équilibre financier de France compétences. Si elle note que l'inscription en base budgétaire d'une subvention de l'État apparaît inéluctable, notamment au regard des objectifs de progression de l'apprentissage, qui est devenu le premier dispositif de la politique de l'emploi du ministère chargé

du travail, elle questionne les limites du mode de financement de France compétences et plus globalement le financement de la formation professionnelle suite à la loi du 5 septembre 2018 mais aussi suite aux financements exceptionnels et massifs de l'État amorcés lors de la crise sanitaire.

Plus globalement, les notes thématiques récentes de la Cour rappellent que de nombreux dispositifs pour aider les entreprises ont été mobilisés pour un coût qui peut être évalué à 92,4 Md€ de 2020 à 2022 et un soutien financier total de 260,4 Md€ (10 % du produit intérieur brut). Elle précise aussi que les contrôles ont été limités et demande donc que les dispositifs soient mieux ciblés en période de crise et que des dispositifs antifraude soient mis en œuvre simultanément aux aides.

Concernant l'apprentissage, elle appelle à « Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage » le coût des finances publiques s'élevant **en 2022 à plus de 16,8 Md€ pour la seule politique d'alternance** (essentiellement le coût des contrats d'apprentissage, mais aussi des contrats de professionnalisation et le dispositif de promotion ou de reconversion par l'alternance des salariés, dit « ProA » pour 10 Md€ et le coût des aides à l'embauche d'alternants pour 4,8 Md€). Elle rappelle sa recommandation faite dans un rapport précédent sur la formation professionnelle des salariés de « **mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants** »

Le SNUEP avec la FSU redemande en urgence que le gouvernement mette fin à ces aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants, afin de réorienter ces fonds publics vers le budget de l'éducation nationale.

1 Cours des comptes, « La formation en alternance – une voie en plein essor, un financement à définir », rapport public thématique, juin 2022, <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/60318>

2 Thomas Engrand, « Inquiétudes autour du financement de l'apprentissage », le figaro ,
publié le 09/08/2023 :
<https://www.lefigaro.fr/social/inquietudesautourdufinancementdelapprentissage20230809>

LE SNUEP-FSU ALERTE SUR LA SANTÉ DES PERSONNELS

Depuis l'automne dernier, le SNUEP-FSU et la FSU ne cessent de réclamer au ministère que le sujet de la réforme des lycées professionnels soit étudié en Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), au moins à travers une étude d'impact comme le prévoit le décret N°20191441 du 23 décembre 2019 lors d'une restructuration d'ampleur. Nous nous heurtons chaque fois à une fin de non-recevoir, comme lors de la tenue de la dernière FSSSCT le 10 juillet où, avec toutes les autres organisations syndicales, nous avons redemandé son inscription à l'ordre du jour.

Pourtant, Carole Grandjean elle-même qualifie de structurelle et managériale sa réforme dont la mise en place aura des conséquences certaines sur la santé physique et mentale des personnels.

L'une des premières conséquences se fait déjà sentir du fait de l'impréparation du projet : les annonces continues par voie médiatique, la mise en place accélérée, l'absence de textes sur les contenus disciplinaires, sur les modalités précises d'examens et l'organisation de l'année scolaire, etc. ont plongé nombre de collègues dans un stress et une inquiétude légitimes concernant la pérennité de leur poste et leur avenir.

La modification des cartes de formations et les fermetures de filières, selon les besoins locaux, impliqueront un vaste plan de reconversions forcées, notamment chez les enseignant·es de la filière tertiaire (condamnée à partir de 2025), alors même que certain·es d'entre eux ont déjà subi des pertes de postes et ont déjà dû se reconvertir, souvent en commerce, du fait de la réforme des filières gestion-administration de 2019.

Le ministère bafoue ainsi une instance officielle, les textes réglementaires et le dialogue social. Visiblement, la santé des personnels de lycées pros lui importe visiblement peu !

Le SNUEP-FSU et la FSU continuent donc à exiger la tenue d'une FS traitant de la réforme et en ont à nouveau fait la demande pour la FS de septembre. Il continuera également à dénoncer le fait que le ministère piétine les textes et méprise ouvertement ainsi les personnels et leurs représentants.

